

Propositions du groupe de travail régional « Foncier forestier »

Novembre 2016

Après une première année de fonctionnement (phase d'échanges, de recherche de solutions nouvelles, de professionnalisation sur la question complexe du foncier forestier privé), le groupe de travail régional exprime à la fois des **besoins** mais aussi des **propositions d'actions** concrètes pour l'avenir.

1) Les indispensables pour avancer sur la problématique du foncier forestier privé

- 1) Maintenir des postes **d'accompagnement de stratégie territoriale forestière** (pour faire du liant entre les différents acteurs - dont les élus -, entre amont et aval et entre public/privé). Ce point essentiel exige des moyens financiers (des cofinancements) pour de l'animation de projet de territoire (conditionnés à une gestion durable) sur la forêt privée (mobilisation collective de bois, projets de desserte...). C'est un préalable incontournable.
- 2) Disposer **d'une bourse foncière à l'échelle régionale** (outil cartographique) pour harmoniser et mutualiser les moyens, avec des capacités d'animation (des chargés d'animation foncière) pour faire vivre cet outil et le « booster » sur les territoires qui veulent s'engager sur cette action et participer à son financement.
Il serait nécessaire d'étoffer le site internet Bois d'Auvergne sur le volet foncier (les outils existants et à mettre en œuvre, issus de la loi LAAAF). Il apparaît nécessaire que le CRPF Auvergne Rhône-Alpes éclaire sa position sur le déploiement de cet outil et qu'il en accélère sa diffusion (en s'appuyant sur les expériences existantes dans les territoires déjà engagés sur des outils bourse foncière – et en reprenant les couches et les informations déjà contenues dans les bourses foncières actuelles).
- 3) Lancer des **procédures d'aménagement foncier « pilotes »** (avec les outils existants type ECIR ou AFAF) sur des **territoires à enjeux** (partie de massif/vallée/...), et **mobiliser les moyens nécessaires** pour une avancée la plus rapide possible des procédures et pour obtenir des résultats concrets. Ces procédures « pilotes » serviraient ensuite de territoires de démonstration.

Les territoires qui pourraient être l'objet de cette action test : Plateau de la Féclaz (73), vallée de la Vocance (07), Le Bancher (38)...à vérifier et à confirmer avec les acteurs locaux.

Pour ce type d'expérimentation, il sera nécessaire de :

- a. Constituer un groupe de travail avec la SAFER et les acteurs régionaux concernés pour élaborer un projet type/une feuille de route permettant de définir les actions à mener, les étapes et le calendrier, les moyens à mobiliser, les différents financements possibles..., pour être en capacité de convaincre des territoires de se lancer dans ce type d'actions qui restent longues et coûteuses ;
 - b. Faire valider sur ces territoires la volonté politique de lancer ce type de procédure ;
 - c. Rassembler les différents acteurs (EPCI/Département...) compétents en la matière sur ces projets test ;
 - d. Démarrer et conduire de façon rapide ces procédures pilotes ;
 - e. Valoriser ces expériences et les transférer dans de nouveaux territoires.
- 4) Créer un **dispositif mutualisé d'appui aux communes** (au niveau intercommunal ou ?) pour la mise en œuvre de la LAAAF (ingénierie administrative et technique – avec l'appui des départements et en complément de la SAFER).
- 5) **Créer une « foncière » spécifique forêt privée** dont l'objectif est de mettre l'épargne citoyenne au service de la forêt (type foncière Terre de liens), au niveau local et/ou national, ou sous forme de groupement forestier...
- 6) **Mobiliser/créer des structures de portage de foncier** dont l'objectif est d'acheter des parcelles qui n'ont pas trouvé d'acheteurs par les moyens classiques (bourse foncière...) pour éviter qu'elles ne tombent en déshérence (création d'un outil de substitution de réserve foncière)
- EPFL spécifique forêt ?
 - Se rapprocher de Sylv'acctes la fondation (une alternative pour la mise en réserve de parcelles sans acquéreur).
- 7) **Capitaliser et diffuser des informations** à destination des territoires forestiers de la nouvelle région.
- Faire évoluer le document produit par l'URCOFOR Auvergne-Limousin, le retravailler avec URCOFOR AURA pour le transférer sous forme de guide interactif et numérique ;
 - Organiser une journée de restitution/informations (second semestre 2017) sur les travaux du groupe, partager des analyses, poser les problématiques, sensibiliser les institutionnels...

2) Autres propositions d'actions

- **Identifier et mobiliser les relais politiques et techniques pour faire publier le décret sur la mise en recouvrement de la taxe foncière** (mise en recouvrement des trois dernières années pour lever le seuil minimal de 12 euros actuellement en vigueur) ;

- **Organiser une/des réunions de sensibilisation sur les outils de la loi LAAF** auprès de :
 - Conseil régional des notaires (pour limiter les divisions dans le cas de succession, pour sensibiliser les notaires à la nécessité d'information des projets de vente auprès des communes...);
 - Les relais d'information et de sensibilisation (techniciens CRPF et chambres d'agriculture...);
 - Les syndicats de propriétaires et les groupements de sylviculture.